

M. Scott (Danforth): Puis-je poser une autre question complémentaire, monsieur l'Orateur? Le ministre voudrait-il terminer l'examen du document afin que nous puissions l'interroger à ce sujet lorsqu'il comparaitra devant le comité de la justice et des questions juridiques?

L'hon. M. Drury: Je le ferai, monsieur l'Orateur.

LES TRAVAUX PUBLICS

LONG-BRANCH (ONT.)—LE REMBLAYAGE DANS LE LAC ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Ralph Cowan (York-Humber): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre des Travaux publics. Vu que le petit village de Long-Branch a décidé de suivre l'exemple de New-Toronto et de jeter du remblayage dans le lac Ontario, me dirait-il quel est le plus haut niveau de gouvernement: les entrepreneurs privés, le village de Long-Branch ou le ministère des Travaux publics?

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député ne peut demander un avis juridique au ministre.

M. Cowan: Venant de lui, je n'en voudrais pas de toute façon. (*Exclamations*) Monsieur l'Orateur, afin de prouver à la Chambre que le remblayage du lac Ontario ne prête pas à rire, puis-je demander si le gouvernement accepte le défi du village de Long-Branch de braver l'autorité de la direction du génie du ministère des Travaux publics, qui a ordonné l'arrêt du remblayage du lac.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. La seconde question n'est pas recevable parce qu'elle tend à la controverse.

LA PÊCHE

LES PAYS AUTORISÉS À PÊCHER EN DEÇÀ DE LA LIMITE DE 12 MILLES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. A. MacLean (Queens): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre des Pêcheries. Vu qu'il aurait dit hier que le Canada applique maintenant la limite de douze milles à partir des sinuosités de la côte à l'égard des navires de haute mer de certains pays, le ministre nous dirait-il combien de pays, ou mieux encore quels pays, ont encore le droit de pêcher à l'intérieur de la limite de douze milles?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, les seuls pays qui ont encore le droit de pêcher à l'intérieur de

la limite de douze milles sont ceux qui ont conclu un traité avec le Canada et ceux qui détiennent un droit historique. L'honorable député s'est peut-être inspiré, pour poser sa question, d'une nouvelle publiée dans les journaux ce matin et voulant que l'URSS et le Japon détiennent pareil droit. Il n'en est rien.

M. Donald MacInnis (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire. Le ministre nous dirait-il quels pays ont été empêchés de le faire?

M. l'Orateur: A l'ordre. Il me semble que les deux questions enfreignent le Règlement. Je n'aurais peut-être pas dû accepter la première question de l'honorable député de Queens, car une question de ce genre a trait à un débat qui pourrait avoir lieu à la Chambre et normalement elle devrait être inscrite au *Feuilleton*.

L'AMÉNAGEMENT RURAL

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE RÉGIONS SPÉCIALES

L'hon. Maurice Sauvé (ministre des Forêts) propose la deuxième lecture du bill n° C-151, loi prévoyant la création d'un fonds de développement économique et social de régions spéciales d'aménagement rural.

Monsieur l'Orateur, le bill C-151, prévoit la création d'un fonds de développement économique qui élargira sensiblement la portée du programme de l'ARDA et le rendra beaucoup plus souple. Avant d'examiner de façon détaillée l'objet de ce fonds et la manière dont il sera géré, il me semble souhaitable de définir l'état actuel de l'ARDA afin que les députés sachent pourquoi le fonds est nécessaire et comment il pourra combler les lacunes du programme.

Les députés connaissent bien maintenant la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, qui a été modifiée au cours de cette session, ainsi que le programme en vigueur dans l'ensemble du Canada depuis que le Parlement, le 21 juin 1961, a adopté la loi à l'unanimité. Avant d'aller plus loin, j'aimerais reconnaître, comme il convient, le rôle que l'a joué le ministre de l'Agriculture de l'époque, le député de Qu'Appelle (M. Hamilton), car je crois que l'ARDA est une des lois canadiennes les plus utiles et les mieux conçues.

Pendant la période expérimentale de deux ans et demi qui a suivi le premier accord général sur l'ARDA conclu entre le gouvernement fédéral et les provinces, environ 735 projets portant sur l'utilisation subsidiaire des terres, la conservation des sols et des eaux, la recherche et l'aménagement collectif ont